

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 27 MAI 2024

DELIBERATION	N°10/27-05-2024/407
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	19
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	14
Nombre de votants	:	33
Adoption	:	33

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CECCARELLI Laurent, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, IENCO Michel, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis à ORSINI Pierre, ANDREANI Dominique à IENCO Michel, CASTELLI Jean-François à PAOLI Jean-François, COLONNA Caroline à GIOVANNI Auguste, FAGGIANELLI François à FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à VENTURINI Stefanu, GOFFI Karina à NEGRETTI Pierre, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à BENZONI Joseph, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MANICCIA Christophe à ROSSI Antoine, PIACENTINI SIMONI Céline à MICHELI Virginie, SANGUINETTI Patrick à DOMINICI Jean, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier.

Membre Associé ayant participé : M.

ACQUAVIVA François.

OBJET :

**Projet d'aménagement de l'Entrée de Ville – Fond de Baie d'Ajaccio :
Création d'une Commission Thématique CCI dédiée**

CONTEXTE :

La Ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Collectivité de Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et l'Etat sont engagés dans une démarche collaborative, historique et inédite visant à élaborer le **projet d'aménagement de l'Entrée de Ville – Fond de baie d'Ajaccio**.

Ce projet de très grande envergure traduit l'ambition partagée de transformer le paysage urbain d'Ajaccio, depuis les quartiers de son entrée sud jusqu'à la Ville ancienne, autour :

↳ Des grands axes suivants :

- Reconquête urbaine et mise en valeur du littoral ;
- Planification de nouvelles mobilités entre le centre étendu, les quartiers et le péri-urbain ;

↳ Et des enjeux majeurs : évolution des besoins urbains, économie locale, mobilité et transports urbains, environnement et sobriété énergétique, foncier, transports maritimes...

Afin de conduire ce projet, ont été créés :

- **Un COMITE DE PILOTAGE (COPIL)**, présidé par le Maire d'Ajaccio et Président de la CAPA

Membres : Ville d'Ajaccio - CAPA - Collectivité de Corse - Etat - CCI de Corse

Fréquence de réunion : Au moins une fois par an

Le COPIL est chargé de :

- Valider le scénario d'aménagement général (où les scénarii sectorisés) retenu(s) sur la base des propositions du comité technique,
- Acter l'outil contractuel mobilisé par la Collectivité de Corse, la CAPA, la Ville d'Ajaccio, la CCI de Corse et l'Etat pour la mise en œuvre du projet,
- Entériner le budget annuel des actions,
- Valider les études à lancer (sur proposition du comité technique),
- Dresser annuellement le bilan des actions,
- Approuver le calendrier des étapes,
- Veiller à la cohérence avec les orientations stratégiques.

Composition :

- M. Stéphane SBRAGGIA, Maire d'Ajaccio et Président de la CAPA
- M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
- M. le Préfet de Corse ou son représentant pour le compte de l'Etat
- M. Jean DOMINICI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

- **Un COMITE TECHNIQUE (COTECH)**, dirigé par le Directeur Général Adjoint du pôle Aménagement de la CAPA, composé de représentants de différentes institutions, assurant une représentation équilibrée des parties prenantes.

Les directeurs de Cabinet du Président de l'Exécutif de Corse, du Président de la CAPA et Maire d'Ajaccio ainsi que le **Directeur Général de la CCI de Corse** sont membres de droit du COTECH.

Fréquence de réunion : Une fois par trimestre

Le COTECH est chargé de :

- Piloter la réalisation des études nécessaires au projet d'aménagement de l'Entrée de Ville, superviser les prestataires externes, coordonner les différentes expertises et s'assurer de la qualité des livrables,
- Rendre compte régulièrement au COPIL de l'avancement des travaux et des éventuels ajustements nécessaires.

Le COTECH apportera un support technique au COPIL en mettant à disposition les éléments nécessaires à la prise de décision.

Il participera activement aux réunions du COPIL pour présenter l'état d'avancement des études.

Il sera également chargé de la communication autour du projet, en assurant la concertation avec les acteurs locaux et en informant la population.

Il facilitera également le dialogue entre les différentes parties prenantes.

Composition :

Pour la Ville d'Ajaccio - CAPA :

- M. Xavier LUCIANI
- M. Sébastien FERRACCI
- M. Loïc MORVAN

Pour la Collectivité de Corse :

- M. Pasquin CRISTOFARI
- M. Alexis MILANO

Pour l'Etat :

- M. Xavier CZERWINSKI
- M. VOS
- Mme Sidney-Aude CORMIER

Pour la CCI de Corse :

- M. Pierre ACQUAVIVA, Directeur Chargé de mission

VU la déclaration d'intention partagée co-signée par les partenaires lors de l'installation du Comité de Pilotage en date du 11 janvier 2024 ;

VU l'article 2.5.2, section 5 chapitre 2 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse, « Les commissions thématiques » ;

VU la Délibération d'Assemblée Générale CCIC N°05/02-02-2022/296 actant la structuration et la composition des commissions consultatives de la CCI ;

VU la Délibération de Bureau CCIC n°15/01-02-2024 actant la participation de la CCI au COPIL et au COTECH du projet d'aménagement de l'Entrée de Ville – Fond de baie d'Ajaccio et proposant la constitution d'une commission thématique CCI dédiée ;

L'Assemblée Générale approuve :

↳ **La constitution d'une Commission Thématique consacrée aux projets Entrée de Ville - Fond de Baie du Golfe d'Ajaccio, chargée de formuler avis et propositions dans ce domaine et pour les enjeux économiques qui pourront y être reliés, tant en termes d'aménagements ou d'infrastructures, que d'attractivité et de commerce de proximité ;**

↳ **Sa composition, arrêtée comme suit (au moins trois membres titulaires) :**

Présidente :

- **Mme Dominique DI MENZA**

Membres :

- **Mme Jeanne FRASSATI**
- **M. Olivier VALERY**
- **Mme Nathalie VOLPI**

Réfèrent technique : M. Pierre ACQUAVIVA

Bastia, le 27 mai 2024

Le Président


Jean DOMINICI